



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 726**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 4 février 2019 le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant:

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 726**

Règlement décrétant le paiement d'une indemnité d'expropriation concernant l'acquisition des lots 4 577 868 et 4 577 869 du cadastre du Québec (parc montée Dumais) et un emprunt au montant de 4 315 000 \$ pour en payer le coût.

**QUE** ledit règlement numéro 726, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement, selon les procédures d'enregistrement prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, a été réputé approuvé par telles personnes.

**QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 10 avril 2019, le règlement numéro 726 décrétant un emprunt de 4 315 000\$.

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 726 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

**QUE** ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, ce 1<sup>er</sup> mai 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

---